Certification 2018

publié le 26/11/2017

Descriptif :

La circulaire académique parue courant novembre cadre les modalités d'organisation des épreuves pour l'année scolaire en cours. L'essentiel en un seul coup d'oeil !

- Les **inscriptions** se dérouleront **du 20 novembre au 10 décembre** avec un retour des **confirmations signées pour le 18 décembre au plus tard**.
  Il est ceci dit impératif de faire remonter auparavant le nombre d'élèves qui s'inscriront de manière à **demander l'ouverture du serveur !**
- L'épreuve orale doit se dérouler **entre le 1er et le 30 mars 2018** .
- Rappel : les épreuves écrites auront lieu le 13 mars 2018 de 9h00 à 12h00
- Les enseignants qui n'ont pas encore été formés à la certification le seront cette année dans le cadre d'une **formation hybride** (sur la plateforme M@gistere dans un premier temps avant d'être convoqués à une journée en présentiel).

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.